



SAINT-POLYCARPE

## RÈGLEMENT 208-2025 PLAN D'URBANISME

### PLAN 2.1 Le concept d'aménagement du noyau commercial villageois

Volonté de maintenir les trottoirs existants le long de la rue Sainte-Catherine, du chemin Élie-Auclair et du chemin de l'Église.

Autoriser la mixité des usages le long de la rue de la rue Sainte-Catherine, du chemin Élie-Auclair et du chemin de l'Église à l'intérieur du noyau villageois et prévoir des normes d'implantation et d'occupation adaptées au milieu.

Prévoir des normes sur les enseignes adaptées au noyau villageois et encadrer l'affichage à l'aide d'un règlement sur les PIIA.

Encadrer les nouvelles constructions et interventions sur les bâtiments ainsi que les aménagements extérieurs à l'aide d'un règlement sur les PIIA et intégrer des normes favorisant des pratiques d'aménagement durable.

Assurer le maintien des espaces de stationnement au noyau villageois.



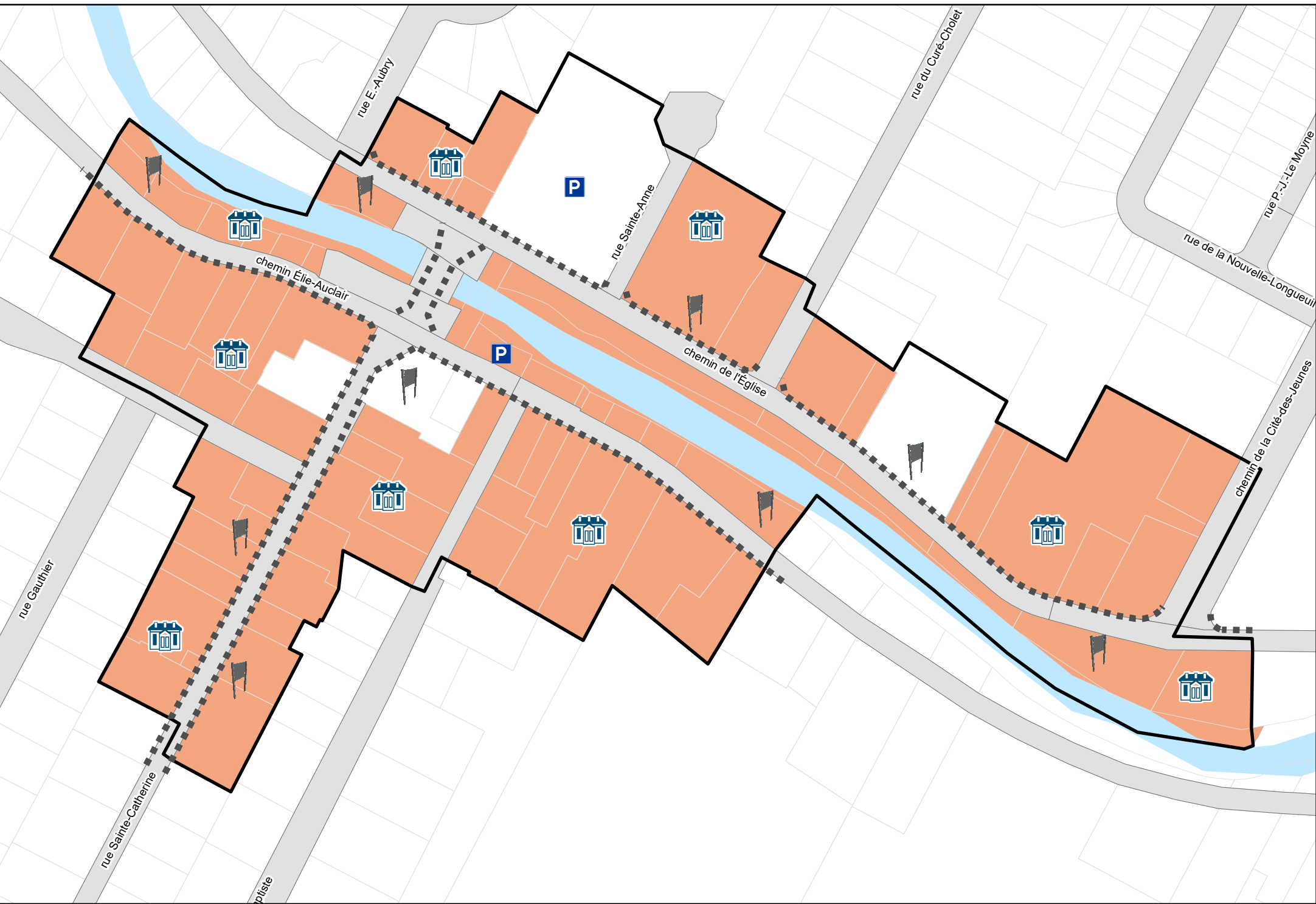
1:2 500

Réalisé par:



Philippe Meunier et Associée  
Urbanisme et soutien municipal

Date: Mars 2025



Source:  
MRC Vaudreuil-Soulanges  
Municipalité de Saint-Polycarpe

